







DOSSIER DE DEMANDE D'ENGAGEMENT

Saison 2024/2025

Les demandes d'engagements sont à saisir OBLIGATOIREMENT par le club via FOOTCLUBS & le présent dossier est à retourner complet au plus tard le 15 juillet 2024 par mail à sgeneral@lgfoot.fr

Pour consulter le TUTO ENGAGEMENT, rendez-vous dans la rubrique engagement sur la <u>page d'accueil du site</u> <u>de la Ligue</u>.

MON CLUB
NOM CLUB: NUM AFF:
Checklist Demande d'engagement
J'ai mis à jour les <mark>données "Identité Club" de mon club sur Foot</mark> clubs
J'ai mis à jour les <mark>Membres de mon club sur Footclubs</mark>
J'ai saisi mes sou <mark>haits d'engagements via Footclubs</mark>
J'ai joint à ce dos <mark>sier la Preuve de paiement des frais d'engagem</mark> ent
J'ai joint à ce dos <mark>sier l'Attestation d'assurance club</mark>
J'ai joint à ce dossier le dernier PV d'Assemblée Générale du club
J'ai joint à ce dossier les Conventions d'utilisation des installations sportives dûment complétées et signées
Signature des membres du bureau
Le président Le secrétaire général Le trésorier

Les demandes d'engagement sont soumises à la validation du Conseil de Ligue.





1. Cotisations obligatoires pour tous les clubs

Fédération Française de Football







€ € € € € €

30

30 €

€ 30

€

€

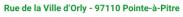
€ 30

.....

.....

.....

	Ligue Guadeloupéenne de Football		50		
Man acubaita d'angagamenta	2. Engagements Championnats Séniors				
Mes souhaits d'engagements pour la saison 2024/2025	Ligue Régionale 1 VITO		150		
	Ligue Régionale 2		100		
Veuillez cocher les compétitions pour lesquelles vous êtes éligibles	Ligue Régionale 3		70		
et dans lesquelles vous souhaitez	Ligue Régionale 3 Réserve		70		
vous engager.	3. Engagements Championnats Féminins				
Nombre d'équipes engagées :	Ligue Régionale Féminine SIAPOC		45		
	Entente ou Groupement Séniors Féminine		80		
	4. Engagements Championnats Jeunes				
Montonttatal	U19		40		
Montant total :	U19 équipe réserve		40		
	U17		40		
	U17 équipe réserve		40		
	U15		25		
La preuve de paiement du montant	U15 équipe réserve		25		
des engagements est à joindre	Ligue Féminine U16 (Foot à 8)		15		
impérativement à ce dossier.	Criterium U13		15		
	Challenge U11		15		
	Plateaux U7-U9		15		
	5. Engagements Football diversifié				
	Championnat Long Horn Futsal		70		
	Championnat de Futsal de Niveau 2		40		
	Championnat de Futsal Féminin				



6. Engagements en Coupes

Coupe Région Guadeloupe U19

Coupe Région Guadeloupe U17

Coupe Région Guadeloupe U15

Coupe Région Guadeloupe SEMPAT Masculine

Coupe Région Guadeloupe SEMPAT Féminine

Coupe de Futsal Région Guadeloupe Masculine

Coupe de Futsal Région Guadeloupe Féminine



















DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 11

	Terrain n	°1 (Obligatoir	re)
Nom du stade :			
Adresse :			
Code Postal :	Ville		
Nbre de vestiaires : Contact (Responsable	Nb de places : le installation)	Tribunes :	Gradins :
Nom:	Prénom :		
Fixe :	Portable:	М	Mail:
Autorisation d'utilisat Nocturne Séniors Fém		Oui N	Non
Diurne Séniors Féminir	n et Masc <mark>ulin</mark>	Oui N	Non
Nocturne Jeunes		Oui N	Non
Diurne Jeunes		Oui N	Non
Levé de rideaux		Oui N	Non
Plateaux école de Foot	:ball	Oui N	Non
du terrain, certifient q	que le club	aura la	ne, propriétaire a jouissance du stade aux dates prévues e Guadeloupéenne de Football.
Signature du préside	nt et cachet du club	FOOTBALL Si	Signature du propriétaire du terrain

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain













DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 11

Terrain n°2 (Obligatoire)

Nom du stade:	••••••	
Adresse:		
Code Postal:Ville:		
Nbre de vestiaires : Nb de places : Contact (Responsable installation)	Tribunes :	Gradins :
Nom: Prénom:		
Fixe: Portable:		Mail:
Autorisation d'utilisation de l'installation		
Nocturne Séniors Féminin et Ma <mark>sculin</mark>	Oui	Non
Diurne Séniors Féminin et Masc <mark>ulin</mark>	Oui 🗌	Non
Nocturne Jeunes	Oui 🗌	Non
Diurne Jeunes	Oui 🗌	Non
Levé de rideaux	Oui 🗌	Non
Plateaux école de Football	Oui 🗌	Non
Monsieur le président du club		
du terrain, certifient que le club pour le bon déroulement des compétitions organis		The second secon
Signature du président et cachet du club	FOOTBALL	Signature du propriétaire du terrain
Signature du president et cachet du club		Signature du proprietaire du terrain

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain

"Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match.
Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain."

Rue de la Ville d'Orly - 97110 Pointe-à-Pitre

www.liguefoot-guadeloupe.fff.fr

















DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 11

Terrain n°3 (Obligatoire)

Nom du stade :	
Adresse:	
Code Postal:Ville:	
Nbre de vestiaires : Nb de places : Contact (Responsable installation)	Tribunes: Gradins:
Nom: Prénom:	
Fixe: Portable:	
Autorisation d'utilisation de l'installation	
Nocturne Séniors Féminin et Masculin	Oui Non Non
Diurne Séniors Féminin et Masc <mark>ulin</mark>	Oui Non
Nocturne Jeunes	Oui Non Non
Diurne Jeunes	Oui Non Non
Levé de rideaux	Oui Non Non
Plateaux école de Football	Oui Non Non
	et Mr/Mme, propriétaire aura la jouissance du stade aux dates prévues sées par la Ligue Guadeloupéenne de Football.
Signature du président et cachet du club	Signature du propriétaire du terrain

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain

"Tout club dont le terrain est indisponible le jour du match peut être pénalisé de la perte du match.
Tel est le cas notamment, pour la fermeture d'un terrain par son propriétaire, si l'arbitre déclare ledit terrain praticable ou s'il est mis dans l'impossibilité de pouvoir accéder au terrain."

Rue de la Ville d'Orly - 97110 Pointe-à-Pitre

www.liguefoot-guadeloupe.fff.fr















DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 11

Terrain n°4 (Facultatif)

Nom du stade:	•••••	•••••	•••••	
Adresse:				
Code Postal:	Ville :			
Nbre de vestiaires : Contact (Responsable installe	Nb de places : ation)	Tribunes:	Gradins :	
Nom:	Prénom :			
Fixe:	Portable :		Mail:	
Autorisation d'utilisation de l'in Nocturne Séniors Féminin et Ma		Oui	Non	
Diurne Séniors Féminin et Mascu	ulin	Oui 🗌	Non	
Nocturne Jeunes		Oui 🗌	Non	
Diurne Jeunes		Oui 🗌	Non	
Levé de rideaux		Oui	Non	
Plateaux école de Football		Oui	Non	
Monsieur le président du club . du terrain, certifient que le clu pour le bon déroulement des	b	aura	la jouissance du stade a	aux dates prévues
Signature du président et cac	het du club		Signature du propriétai	re du terrain

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 - Indisponibilité d'un terrain











DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 11

Terrain n°5 (Facultatif)

Nom du stade :	
Adresse:	
Code Postal :Ville :	
Nbre de vestiaires : Nb de places :	Tribunes: Gradins:
Contact (Responsable installation)	
Nom: Prénom:	
Fixe: Portable:	
Autorisation d'utilisation de l'installation	
Nocturne Séniors Féminin et M <mark>asculin</mark>	Oui Non Non
Diurne Séniors Féminin et Masc <mark>ulin</mark>	Oui Non
Nocturne Jeunes	Oui Non Non
Diurne Jeunes	Oui Non Non
Levé de rideaux	Oui Non Non
Plateaux école de Football	Oui Non Non
	et Mr/Mme , propriétaire
du terrain, certifient que le club pour le bon déroulement des compétitions organis	aura la jouissance du stade aux dates prévues sées par la Ligue Guadeloupéenne de Football.
Signature du président et cachet du club	Signature du propriétaire du terrain
Signature du president et cachet du ctub	Signature du proprietaire du terraini

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain











DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 11

Terrain n°6 (Facultatif)

Nom du stade :					
Adresse:					
			•••••		
Code Postal:	Ville :				
Nbre de vestiaires : Contact (Responsable installation	Nb de places : n)	Tribunes:	G	Gradins:	
Nom:	Prénom:				
Fixe: Porta	able :		Mail:	<mark></mark>	· • • • •
Autorisation d'utilisation de l'install Nocturne Séniors Féminin et Masculin		Oui	Non _		
Diurne Séniors Féminin et Masc <mark>ulin</mark>		Oui 🗌	Non		
Nocturne Jeunes		Oui	Non		
Diurne Jeunes		Oui	Non		
Levé de rideaux		Oui	Non		
Plateaux école de Football		Oui 🗌	Non		
Monsieur le président du club du terrain, certifient que le club pour le bon déroulement des com		aura	la jouissance	e du stade aux dates pré	
Signature du président et cachet d	du club		Signature du	ı propriétaire du terrain	

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain











DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 8

Terrain n°1 (obligatoire pour engagement foot à 8)

Nom du stade :	
Adresse:	
Code Postal:Ville:	
Nbre de vestiaires : Nb de places : Trib Contact (Responsable installation)	ounes: Gradins:
Nom: Prénom:	
Fixe: Portable:	Mail:
Autorisation d'utilisation de l'installation Nocturne Séniors Féminin et Masculin foot à 8	Oui Non
Diurne Séniors Féminin et Masc <mark>ulin foot à 8</mark>	Oui Non
Nocturne vétéran foot à 8	Oui Non
Diurne vétéran foot à 8	Oui Non
Levé de rideaux	Oui Non Non
Plateaux école de Football	Oui Non
Monsieur le président du club	aura la jouissance du stade aux dates prévues

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain













DECLARATION DE TERRAIN – Foot à 8

Terrain n°2 (obligatoire pour engagement foot à 8)

Nom du stade:			
Adresse:		•••••	
Code Postal:	Ville :		
Nbre de vestiaires : Contact (Responsable inst	•	ounes :	Gradins :
Nom:	Prénom:		
Fixe:	Portable:	Mail:	
Autorisation d'utilisation de Nocturne Séniors Féminin et		Oui Non	
Diurne Séniors Féminin et Ma	sculin foot à 8	Oui Non	
Nocturne vétéran foot à 8		Oui Non	
Diurne vétéran foot à 8		Oui Non	
Levé de rideaux		Oui Non	
Plateaux école de Football		Oui Non	
<u>-</u>	club	aura la jouis	, propriétaire ssance du stade aux dates prévues leloupéenne de Football.
Signature du président et c	achet du club	<u>Signat</u>	ure du propriétaire du terrain

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain











DECLARATION DE TERRAIN - Futsal

Gymnase n°1 (Obligatoire pour engagement en futsal)

code Postal: Nbre de vestiaires: Nb de places: Contact (Responsable installation) Nom: Prénom: Adil: E gymnase sera mis à disposition du club aux jours et horaires suivants (creature de la
Nbre de vestiaires : Nb de places : Contact (Responsable installation) Nom: Prénom: Mail : M
Nbre de vestiaires : Nb de places : Contact (Responsable installation) Nom: Prénom: Mail :
Prénom :
Non
ixe : Portable : Mail : e gymnase sera mis à disposition du club aux jours et horaires suivants (cre Lundi Oui Non deh àh Mardi Oui Non deh àh Mercredi Oui Non deh àh Jeudi Oui Non deh àh Vendredi Oui Non deh àh Samedi Oui Non deh àh
e gymnase sera mis à disposition du club aux jours et horaires suivants (creatundi Oui Non de h
Lundi Oui Non de h à h Mardi Oui Non de h à h Mercredi Oui Non de h à h Jeudi Oui Non de h à h Vendredi Oui Non de h à h Samedi Oui Non de h à h
Mardi Oui Non de h Mercredi Oui Non de h Jeudi Oui Non de h Vendredi Oui Non de h Samedi Oui Non de h
Mercredi Oui Non de h Jeudi Oui Non de h Vendredi Oui Non de h Samedi Oui Non de h
Jeudi Oui Non de h à h Vendredi Oui Non de h à h Samedi Oui Non de h à h
Vendredi Oui Non de h à h Samedi Oui Non de h à h
Samedi Oui Non deh àh
Dimanche Oui Non deh àh
Ionsieur le président du clubu gymnase, certifient que le clubaura la jouiss oraires prévus pour le bon déroulement des compétitions organisées par ootball.
ignature du président et cachet du club Signature

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain













DECLARATION DE TERRAIN – Futsal

		Gyı	mnase	e n°2 (Fa	CL	ıltatif)			
Nom du Gymn	ase:								
Adresse:		•••••			•••••				
Code Postal :			Ville	:					
Nbre de vestiai Contact (Resp			lb de plac	es:					
Nom:		-	nom:						
Fixe :						Mail:			
Le gymnase se	era mis à disp	osition du cl	ub aux jo	ours et hora	ires	s suivants (d	eréneau (de 3 heures	s minimum
Lundi	Oui 📗	Non	de	h	à	h			
Mardi	Oui	Non	de	h	à	h			
Mercredi	Oui 🗌	Non	de	h	à	h			
Jeudi	Oui	Non	de	h					
Vendredi	Oui	Non	de			h			
Samedi	Oui	Non	de			h			
Dimanche	Oui 🔃	Non	de	h	à	h			
Monsieur le pré du gymnase, ce horaires prévu Football.	ertifient que l	le club				aura la jou	issance d	du gymnas	e aux jours
Signature du p	résident et c	achet du clu	b			Signatur	e du pro	priétaire dı	u gymnase

IMPORTANT : Les obligations relatives à la mise à disposition des infrastructures par les collectivités locales engagent le club dans le respect de l'article 236 des Règlements généraux de la Fédération Française de Football. En ce sens, le présent document doit être complété intégralement et avec attention.

Article 236 – Indisponibilité d'un terrain



